

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-20

Objet : Adhésion à l'Association Moselle Arts Vivants.

Rapporteur: M. LEKADIR

L'Association Moselle Arts Vivants est née en 2009, succédant ainsi à l'Association de Danse et d'Activité Musicale, afin de développer sur le département de la Moselle, en qualité d'opérateur culturel, une programmation riche et diversifiée en partenariat avec d'autres acteurs telles que les collectivités territoriales.

Ainsi, divers festivals et opérations culturelles ponctuelles, toujours plus nombreux, ont été organisés et mis en place sur le territoire de la Ville de Metz, depuis plusieurs années. Ces collaborations ont amené l'Association Moselle Arts Vivants à proposer à la Ville de Metz d'adhérer à sa structure.

Compte tenu de l'intérêt de la Ville de Metz de développer ses activités culturelles dans un contexte d'échange et d'ouverture, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Moselle Arts Vivants et de lui verser la cotisation annuelle correspondante, fixée à 200 € pour l'année 2015.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les statuts de l'Association Moselle Arts Vivants,

VU l'intérêt pour la Ville de Metz d'adhérer à cette association dont le but est de développer les activités culturelles au rayonnement local, départemental, régional et même transfrontalier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association Moselle Arts Vivants et d'adhérer à cette association à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
 - **D'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle correspondante, laquelle est fixée pour l'année 2015 à 200 € ;
 - **DE DESIGNER** Monsieur Hacène LEKADIR (titulaire) et Madame Margaud ANTOINE-FABRY (suppléant) pour représenter la Ville au sein de cette association ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.6 Contributions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ